

La consigne n'est pas une solution pour la Suisse

Conséquences d'une consigne obligatoire sur les canettes et les bouteilles à boissons



Moins de points de collecte pour la population

Le problème du littering n'est pas résolu

Une consigne empêche de meilleures solutions

4 Une nouvelle demande de consigne au parlement

Dès 2013, le parlement avait clairement rejeté une demande de consigne identique déposée par le conseiller national Alois Gmür. Il n'existe pas de nouvel argument qui plaide en faveur d'une consigne.

5 La consigne n'est pas une solution pour la Suisse

Les systèmes de recyclage fonctionnant parfaitement pour les emballages de boissons disparaîtraient sans nécessité et sans créer de plus-value.

6 Les solutions de recyclage efficaces en danger

Les solutions de recyclages privées actuelles soutiennent l'innovation. Elles créent ainsi une plus-value écologique pour un coût moindre et avec une convivialité élevée.

8 Baisse de confort

Actuellement, la population peut rapporter les emballages de boissons dans plus de 100 000 points de collecte. Avec la consigne, il resterait uniquement 7000 points de collecte.

10 Les comparaisons de taux sont souvent trompeuses

Comme il n'existe pas de méthodes de mesure et de calcul standardisées au niveau international, les comparaisons de taux supranationales ne sont pas pertinentes.

12 Le mix des emballages en Suisse : écologique et adaptée

Verre, alu ou PET – chaque matériau a ses avantages et ses inconvénients. D'un point de vue écologique, aucun emballage n'est supérieur aux autres.

14 La sensibilisation aide contre le littering

Seul un changement de mentalité permettra de lutter durablement contre le littering. Malgré la consigne, 93 % des objets abandonnés resteraient par terre.

Rubrique d'invité de la CI Monde propre

16 Le service public en danger

La consigne entraîne un déplacement des flux de matières valorisables des communes vers le commerce. Ceci menace le financement des déchetteries et des points de collecte de quartiers. *Rubrique d'invité de l'Association suisse Infrastructures communales*

18 Un tableau de bord prospectif global au lieu d'une consigne obligatoire

Le taux de recyclage n'est que l'un des nombreux indicateurs permettant d'évaluer un système de recyclage. Se concentrer uniquement sur les taux empêche l'émergence de meilleures solutions.



Markus Tavernier (g.) et Patrik Geisselhardt (d.)

Chères lectrices et chers lecteurs,

En Suisse, trier les matières valorisables des déchets va de soi. Les textiles, les appareils électriques, les emballages pour boissons, les piles et de nombreux autres objets de consommation sont collectés séparément et recyclés. Nous le faisons volontairement et avec succès. Il n'existe aucune raison de jeter par-dessus bord ce modèle efficace.

Mais quand le littering nous révolte, quand nous souhaitons des taux de recyclage plus élevés ou plus de bouteilles réutilisables, les voix réclamant une consigne sur les emballages pour boissons se font de plus en plus fortes. Ce qui est demandé représente une mesure radicale avec des conséquences négatives.

L'état des faits : en tant qu'association faitière des organisations de recyclage suisse, défenseurs et promoteurs de l'économie circulaire, il est de notre devoir de prendre position : dans ce rapport qui repose sur les études actuelles les plus importantes et les expériences des pays européens, nous pré-

sentons quelles seraient les répercussions ou non d'une consigne pour la Suisse.

Conclusion : une consigne n'apporte aucun bénéfice supplémentaire à la Suisse – ni en termes de taux de recyclage, ni de littering, ni pour la part d'emballages réutilisables. Une infrastructure de collecte confortable disparaîtrait alors puisque les emballages pour boissons ne pourraient être rapportés que dans le commerce de détail.

La consigne peut être un bon moyen pour développer une économie circulaire dans les pays qui ne possèdent pas de collecte sélective efficace. Eu égard à la situation en Suisse, la consigne n'a aucun sens, elle entrave au contraire les développements axés sur l'avenir.

Markus Tavernier
Président
Swiss Recycling

Patrik Geisselhardt
Directeur
Swiss Recycling

Une nouvelle demande de consigne au parlement

Avec une initiative parlementaire, le conseil national Alois Gmür (PDC, SZ) souhaite instaurer une consigne obligatoire sur toutes les bouteilles et les canettes de boisson. Alois Gmür avait déjà déposé une requête identique en septembre 2012. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du conseil national (CEATE-CN) a conclu à l'issue des discussions que les taux de recyclage suisses dépassaient les valeurs d'autres pays européens, que les emballages pour bois-

sons n'étaient responsables que d'une part limitée du littering, que l'introduction d'une consigne induirait des coûts importants et que la consigne détruirait le système existant. La commission a finalement conclu qu'un système de collecte ne fonctionne que si les points de collecte sont ouverts et proches au moment de la consommation. C'est pourquoi la commission et le conseil national ont clairement rejeté la requête au printemps 2013. Il n'existe pas de nouvel argument qui plaide en faveur d'une consigne.

Enoncé de l'initiative parlementaire A. Gmür

Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles

Texte déposé : L'Assemblée fédérale créera les bases légales permettant de prélever une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles.

Développement : La pollution de l'environnement par les bouteilles en PET et les canettes en aluminium ne cesse d'augmenter. Nous sommes confrontés quotidiennement à des images de canettes, de bouteilles et autres déchets en plastique qui envahissent les océans. Dans notre pays, les rues, les places et leurs abords sont jonchés de canettes et de bouteilles. Si elles étaient frappées d'une consigne, elles prendraient de la valeur, de sorte que les gens auraient une incitation économique à les collecter et à les rapporter au point de vente, ce qui diminuerait du même coup la quantité de déchets sur la voie publique. Cette mesure encouragerait l'usage de bouteilles réutilisables et économiserait des ressources. Comparées aux contenants à usage unique, les bouteilles à usage multiple peuvent en effet être réemployées de nombreuses fois et ne nécessitent pas de recyclage sophistiqué. L'introduction d'une consigne créerait une incitation économique à réduire, voire à éviter, les déchets. Elle contribuerait par ailleurs à la protection des animaux parce que ceux-ci ne sont pas capables de distinguer une canette ou une bouteille en PET de l'herbe qu'ils broutent. Ils peuvent donc être sérieusement indisposés par un récipient ingurgité et même en mourir. Les pays qui ont instauré cet instrument ont obtenu de bons résultats.

Sources

Parlement suisse, initiative parlementaire 19.470 : « Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles », 21 juin 2019

Parlement suisse, initiative parlementaire 12.478 : « Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles », 27 septembre 2012

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie : « Rapport sur l'initiative parlementaire Gmür. Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles », 12 février 2013

La consigne n'est pas une solution pour la Suisse

La Suisse dispose de systèmes de recyclage confortables et efficaces pour les canettes en aluminium, les bouteilles à boissons en verre et en PET. Ils sont parfaitement adaptés au marché suisse des boissons et à l'ensemble de la gestion des déchets. La consigne détruirait l'infrastructure de collecte existante et qui fonctionne parfaitement.

Conséquence de la consigne, les solutions de recyclage actuelles pour les emballages pour boissons seraient intégralement remplacées – et non complétées. Les conséquences seraient lourdes.

Des effets secondaires importants

Les consommatrices et les consommateurs seraient les premiers à en souffrir. Il n'y aurait plus de points de collecte dans les gares, les bureaux, les écoles ou les installations de loisirs. Au lieu des 100 000 possibilités de retour, il n'en resterait plus que 7000 qui, de plus, ne seraient accessibles que pendant les heures d'ouverture du commerce de détail. En effet, conséquence de la consigne, le commerce serait le seul responsable de la reprise des emballages pour boissons. Il devrait créer de nouveaux espaces de stockage et

développer une nouvelle logistique.

Les villes et les communes perdraient une grande partie des volumes de collecte d'aluminium, de verre et de PET ainsi que les indemnités financières qui en découlent. Les coûts pour la collecte des volumes de verre et d'aluminium restants (pots de confiture, barquettes d'aliments pour animaux) augmenteraient et les capacités créées coûteusement dans les déchèteries et la logistique deviendraient inutiles.

Pas d'effets là où ils sont souhaités

Seuls 7 % des objets abandonnés seraient concernés par une consigne et seraient donc éventuellement collectés. La consigne n'aurait donc que peu de répercussions sur le littering.

Les expériences faites en Allemagne révèlent également que la consigne ne favorise pas les emballages réutilisables. L'Allemagne recourt là à d'autres outils.

En Suisse, la consigne n'apporte pas de solution

La consigne peut être un outil pour stimuler le recyclage dans les pays qui ne pratiquent pas de tri des déchets. En Suisse, les solutions de recyclage fonctionnant bien seraient affaiblies et la gestion des déchets délicatement calibrée déséquilibrée.

Une consigne obligatoire ne représente aucune évolution du système actuel, mais un changement de système complet sans que la Suisse n'en tire de plus-value. Au contraire : l'économie circulaire serait même ramenée en arrière.

Les solutions de recyclage efficaces en danger

Les solutions de recyclage suisses placent les consommateurs et les consommatrices au centre. Grâce à leur puissance de collecte et à l'engagement des communes, du commerce et des points de collecte volontaires, 93 % des emballages de boissons sont recyclés. La consigne mettrait cette évolution positive en danger.

Personne n'aime transporter des déchets. C'est pourquoi, en développant le recyclage des emballages pour boissons, la Suisse a veillé à ce que les efforts liés au recyclage soient aussi limités que possible. Les consommatrices et les consommateurs doivent rapporter leurs emballages pour boissons là où ils les consomment. Cette stratégie a été systématiquement poursuivie. Il existe aujourd'hui en Suisse 100 000 points de collecte pour rapporter les canettes en aluminium, les bouteilles en verre et les bouteilles en PET.

Une infrastructure de collecte contemporaine

En raison du changement de comportement des consommateurs, le développement de l'infrastructure de collecte pour la consommation hors domicile a gagné en importance ces dernières années. Les organisations de recyclage, le commerce, les points de collecte

volontaires et les pouvoirs publics collaborent étroitement en ce sens.

Les CFF sont un exemple type. En 2012, les chemins de fer fédéraux ont réorienté leur stratégie en matière de déchets dans les gares. L'objectif était de pouvoir proposer aux clients un système de tri des déchets et de développer ainsi leur engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. Le système est un énorme succès. Actuellement, 1460 stations de recyclage sont exploitées. Les stations de recyclage rencontrent un succès tel qu'un nombre croissant de villes et de communes (Berne, Morges ou Zurich, entre autres) mettent en œuvre des concepts similaires dans l'espace public.

Développement de la collaboration

Le réseau de collecte n'est pas le seul à avoir été massivement

développé au cours des dernières années. En 2017, avec le « Triologue des ressources » et sous l'égide du canton de l'Argovie, onze principes ont été élaborés pour l'avenir de l'économie des déchets et des ressources en Suisse. L'entité comprend l'Office fédéral de l'environnement, l'association faîtière economiesuisse, les organisations de protection de l'environnement WWF Suisse et Pusch, ainsi que l'Association suisse Infrastructures communales. Ces principes prospectifs s'intègrent dans le développement des systèmes de recyclage suisses. De nouvelles plateformes telles que la « Plateforme économie circulaire Suisse » ou l'« Allianz Design4Recycling Plastics » en sont des conséquences directes.

Au cours des dernières années, il a également été possible d'améliorer la collaboration des différents acteurs de l'économie circulaire.



À la gare, au bureau ou dans la commune : aujourd'hui, le point de collecte le plus proche se trouve à quelques pas

Le facteur décisif est que, dans de nombreux endroits, les acteurs – à savoir les points de collecte, les centres de tri et de recyclage, le commerce et les producteurs de boissons – sont membres des organisations de recyclage. Les échanges intenses permettent de trouver des solutions rapidement et efficacement.

Des taux de recyclage élevés et stables

Pour les emballages pour boissons en aluminium, en verre et en PET, l'ordonnance sur les

emballages pour boissons (OEB) stipule un taux minimal de récupération de 75 %. Avec des taux de récupération variant entre 83 et 94 % (chiffres de 2017), toutes les organisations de recyclage dépassent ces directives. Les chiffres le prouvent : les investissements dans l'infrastructure, la logistique et la sensibilisation de la population ont porté leurs fruits. La Suisse offre à sa population des solutions de recyclage confortables, efficaces et économiques pour les emballages pour boissons.

«Grâce au volontariat et une coopération incomparable tout au long de la chaîne de production de valeur, nous avons créé en Suisse des solutions de recyclage que toute l'Europe nous envie. Nous pouvons en être fiers.»

Markus Tavernier,
Président de Swiss Recycling

Sources

Office fédéral de l'environnement : « Méthode de calcul du taux de recyclage (taux de récupération) des emballages pour boissons » ;

Office fédéral de l'environnement, communiqué de presse : « 93% de tous les emballages pour boissons sont recyclés », 3.9.2013

Office fédéral de l'environnement, Recyclage des emballages pour boissons, 15 novembre 2018

Conseil communal de Zurich, postulat « Pilotversuch für die getrennte Sammlung von Wertstoffen in Zusammenarbeit mit professionellen Recycling-Organisationen », déposé le 19 juin 2019

Dialogue des ressources, processus de dialogue sur la gestion des déchets et des ressources à l'horizon 2030

CFF News : « Trains et gares propres: dix chiffres qui impressionnent », 3 juillet 2018

Baisse de confort

La population dispose aujourd'hui de 100 000 points de collecte pour rapporter leurs emballages pour boissons vides. Avec la consigne, il resterait uniquement les 7000 points de collecte du commerce. Pour la population, ce recul signifie une perte notable de confort pour l'infrastructure de collecte.

En raison de leur taille et des liquides résiduels qu'ils contiennent, les consommateurs souhaitent se débarrasser de leurs emballages vides juste après la consommation. Afin que les emballages vides ne se retrouvent pas dans les déchets, les organisations de recyclage ont investi dans le développement de l'infrastructure de collecte dans l'espace public au cours des dernières années. Aujourd'hui, les canettes en aluminium, les bouteilles en verre et les bouteilles en PET peuvent être rapportées dans 100 000 points de collecte. Ce système permet aux consommatrices et aux consommateurs de recycler leurs emballages de boissons là où ils et elles consomment leurs boissons. Les taux de récupération élevés attestent que cette approche fonctionne.

La disparition de points de collecte

Sur ces 100 000 points de collecte, seuls les 7000 du commerce de détail sont légalement tenus de les reprendre. Ils seraient également les seuls après l'introduction d'un système de consigne puisque les consommateurs ne pourraient récupérer leur consigne qu'à cet endroit. Les 93 000 points de collecte volontaires situés dans les gares,

les bureaux, les écoles, dans les villes et communes (déchetteries), etc. devraient disparaître.

Pour la population, la perte d'un nombre aussi important de points de collecte signifie une augmentation du trajet jusqu'au prochain point de collecte. Les expériences des pays ayant introduit la consigne montrent qu'aux heures de pointe, de longues queues se forment devant les automates de consigne. Le recyclage serait plus difficile le soir, les week-ends, dans les zones périphériques et dans les régions comptant peu de commerces de détail. En raison de la perte de confort du recyclage, il existe un risque que les emballages pour boissons se retrouvent davantage avec les déchets.

Toujours plus de points de collecte à l'extérieur

Les villes et les communes (dont Berne, Morges et Zurich), mais également des zones de détente et des régions touristiques de toute la Suisse élaborent de nouveaux concepts pour consolider la collecte sélective et le recyclage dans l'espace public. La consigne détruirait toutes ces initiatives à l'échelle locale. C'est pourquoi elle ne convient pas au paysage du recyclage suisse.

«La réduction des points de collecte de 100'000 aujourd'hui à 7'000 avec consigne obligatoire serait une diminution importante du service clients!»

Babette Sigg,
Présidente du Forum
suisse des consommateurs

Sources

Coopérative Igora : « Recycling Map » ;
état : août 2019

GfK, commerce de détail Suisse 2018.

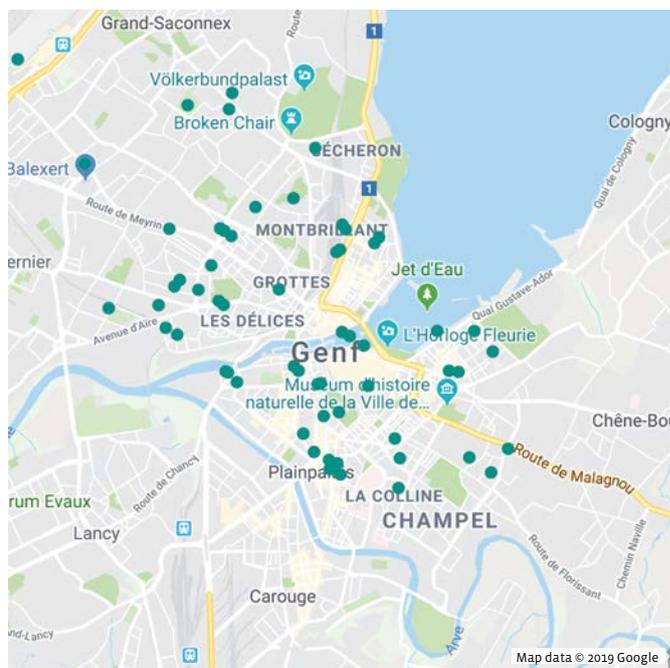
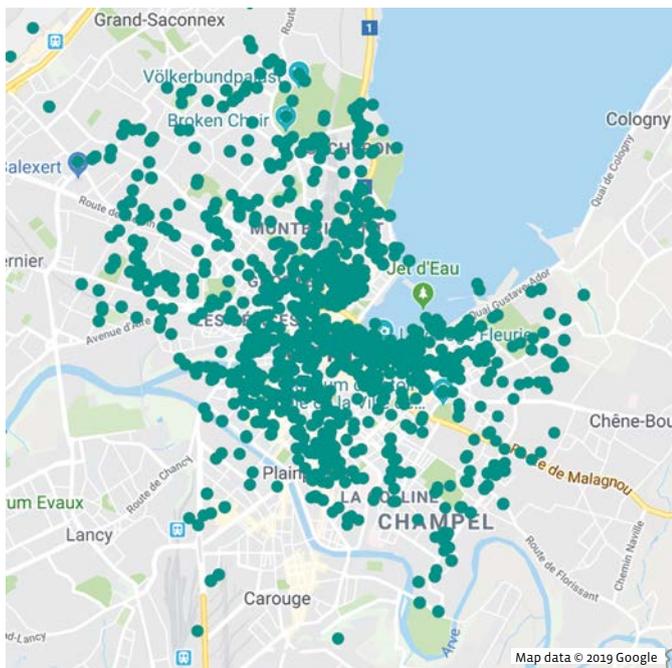
Weisse Arena Flims/Laax : Stations de
recyclage : état : septembre 2019.

Ville de Zurich : communiqué de presse
du 3.10.2019.

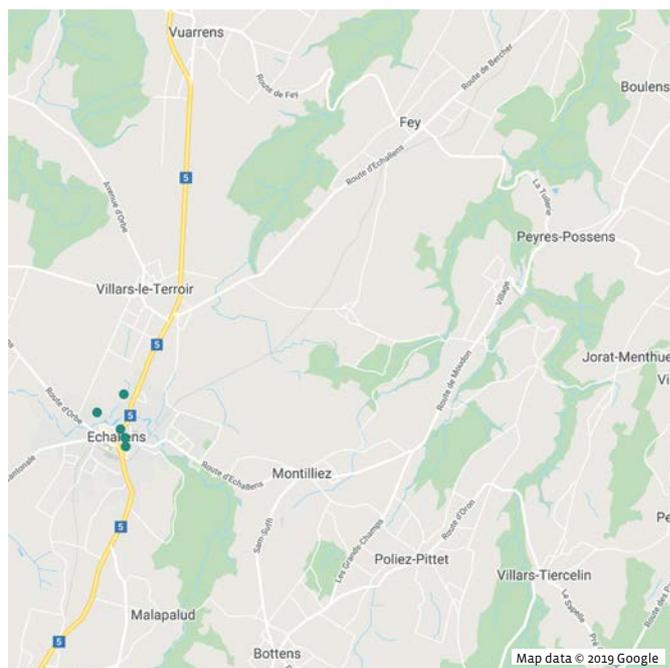
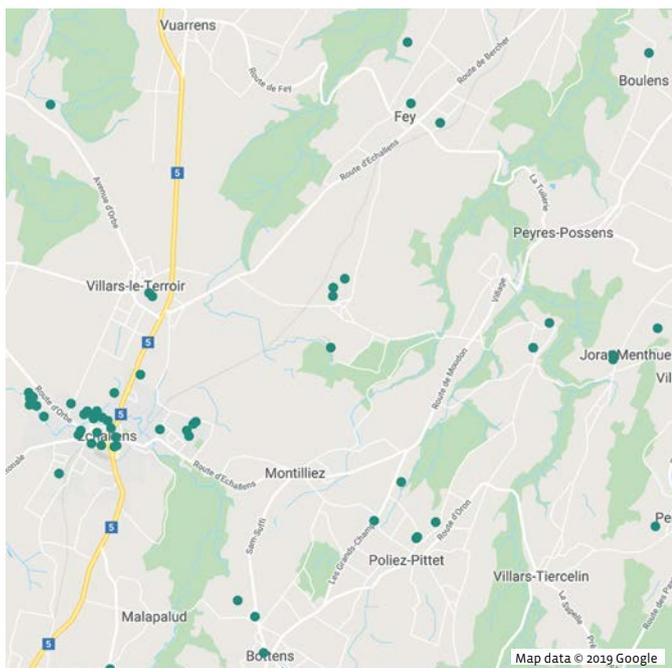
Réseau de collecte aujourd'hui

Réseau de collecte **avec une consigne obligatoire**

Ville de Genève



Gros-de-Vaud



Chaque point représente un point de collecte pour le PET, l'aluminium et le verre

Les comparaisons de taux sont souvent trompeuses

Pour comparer l'utilité des systèmes de recyclage, on recourt volontiers aux taux. On oublie souvent que des méthodes de mesure et de calcul différentes se cachent derrière ces termes identiques. Tant que des directives homogènes font défaut, les systèmes de recyclage ne peuvent pas être comparés sur la base des taux.

En raison de situations différentes (conditions-cadres politiques et juridiques différentes, mentalité, par exemple) dans les différents pays, les systèmes de recyclage ne sont comparables que de manière limitée. La plus grande prudence est de mise pour la comparaison des taux de recyclage. En effet, chaque pays calcule ses « taux » différemment.

La Suisse communique son taux de recyclage

Le taux de récupération suisse donne le rapport entre le volume valorisé en matière pendant une année civile et le volume global de ce même matériau commercialisé en Suisse. Selon l'art. 2, al. 3 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons, on entend par recyclage des emballages la fabrication de nouveaux emballages ou d'autres produits à partir d'emballages usagés. La Suisse mesure à la fin du processus de recyclage et accepte uniquement la valorisation matière comme valorisation. Les erreurs de tri, les corps étrangers ou le matériau trop souillé ne sont pas inclus dans les taux suisses. Ce mode de calcul est appelé « taux de sortie » (output).

Autres pays, autres mesures

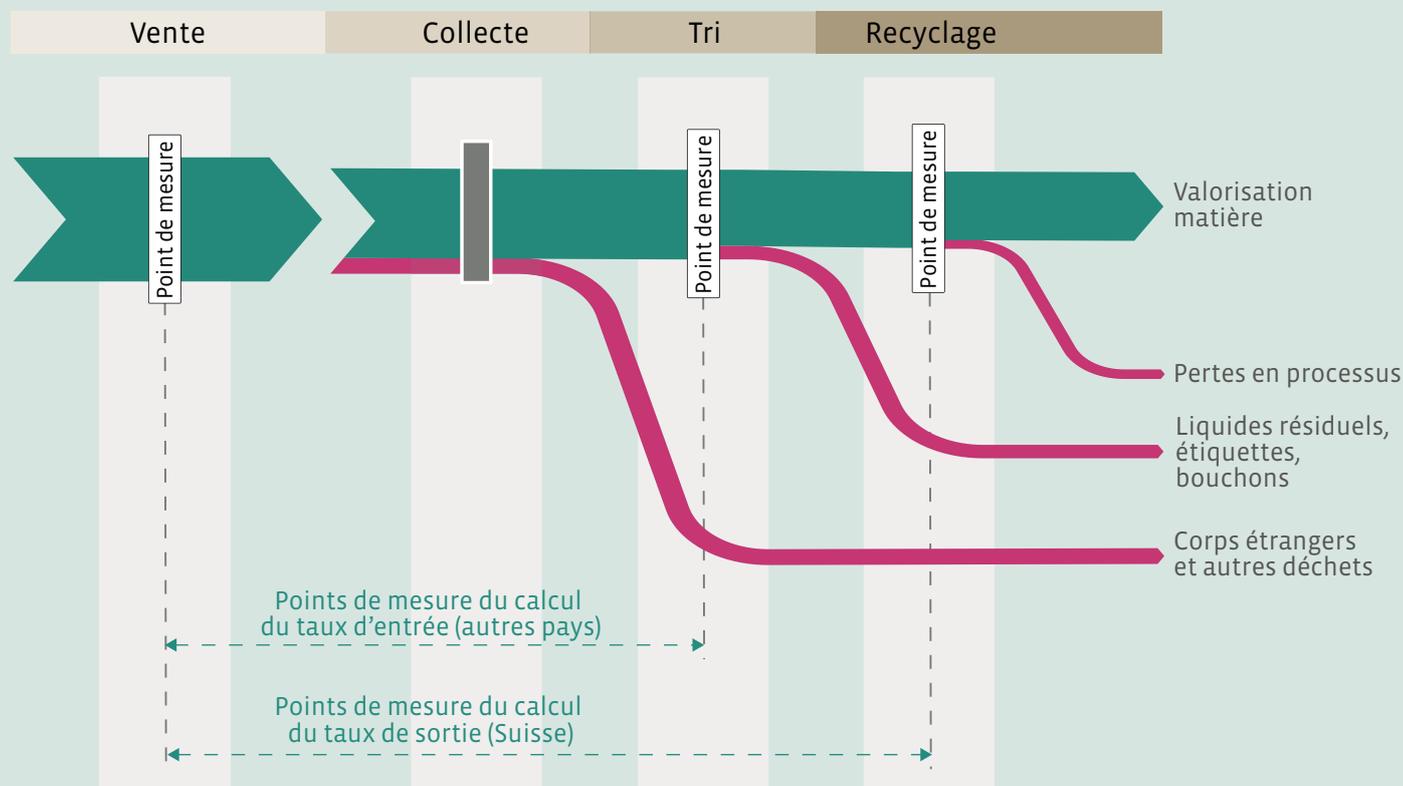
La situation est différente en Europe. En général, le taux de recyclage est calculé sur la base du volume livré à la première installation de recyclage – souvent le centre de tri. Ce qui se passe ensuite avec les matériaux n'a aucune incidence sur le taux de recyclage : les corps étrangers, les matières non recyclables et même le matériau valorisé thermiquement sont considérés comme recyclés. Ce mode de calcul est appelé « taux d'entrée » (input). Le volume pris en compte étant plus important que le taux de sortie, le taux d'entrée est naturellement plus élevé.

En Allemagne, les critiques se font de plus en plus vives envers ce taux d'entrée. La Frankfurter Allgemeine Zeitung a récemment décrit cette « interprétation créative du terme de recyclage » de « poudre aux yeux ». Il en va de même pour la fraction des écologistes au Bundestag. Ils reprochent au gouvernement d'enjoliver les chiffres et de présenter des taux trompeurs.

Une harmonisation en vue

La problématique liée aux différents procé-

Calcul différent du taux de recyclage



Source : OFEV
Présentation : Swiss Recycling

dés de mesure et de calcul a depuis également été identifiée par l'UE. Elle travaille actuellement à l'harmonisation des points de mesure, des méthodes de calcul et des définitions. À l'avenir, tous les pays européens doivent indiquer des taux de sortie (output).

L'Allemagne a annoncé que les nouvelles directives européennes seront appliquées aux calculs des taux à partir de 2020. Les experts présumant que les taux de recyclage allemands – notamment des matières plastiques – devraient clairement baisser.

Il n'est pas encore décidé si la Suisse adoptera les directives de mesure et de calcul de l'UE. D'ici là, prudence est de mise lors de la comparaison des taux de recyclage.

Sources

Bayrischer Rundfunk : « Wie Deutschland mehr Kunststoff recyceln kann », 4 février 2019

Office fédéral de l'environnement : « Méthode de calcul du taux de recyclage (taux de récupération) des emballages pour boissons »

Office fédéral de l'environnement : « Fiche : Calcul du taux de recyclage des bouteilles en PET »

Frankfurter Allgemeine Zeitung : « Deutschland, Recyclingland ? », 17 septembre 2018

Ordonnance sur les emballages pour boissons, état le 1er janvier 2008

Écologiquement efficace et adaptée

Chaque emballage de boisson a ses avantages et ses inconvénients. Il n'existe pas d'emballage universel meilleur que les autres. Selon l'Office fédéral de l'environnement, la Suisse dispose d'un bon mix d'emballages d'un point de vue écologique. Un coup d'œil vers l'Allemagne montre que la consigne ne représente pas un outil adapté pour la promotion des emballages réutilisables.

Avec la croissance de la mobilité et de la consommation hors domicile à partir de la moitié des années 1990, la demande en emballages légers, incassables et faciles à éliminer a augmenté. En conséquence, les emballages en aluminium et en PET ont gagné des parts de marché, les contenants réutilisables en verre en ont en revanche perdu.

Une répartition des emballages écologiquement bonne

En raison de cette évolution du marché, les premiers bilans écologiques ont été élaborés au début des années 2000 au sujet des emballages pour boissons. À l'époque, les bouteilles réutilisables représentaient les emballages les plus écologiques. Depuis lors, une grande partie de la population pense que les emballages réutilisables sont toujours meilleurs. Cette affirmation ne correspond pas à l'état actuel des connaissances. En 2014, l'Office fédéral de l'environnement arrivait à la conclusion « qu'il n'existe pas d'emballage unique, adapté pour tous les types de boisson » et que

«Chaque emballage de boisson a ses avantages et ses inconvénients : l'utilisation, la boisson, la distance de transport, la part de matériau recyclé et le poids sont des facteurs qui influencent le bilan écologique d'un emballage. Il n'existe pas d'emballage universel pour les boissons.» Fredy Dinkel, Senior Partner, Carbotech AG

la Suisse dispose d'un mix d'emballages « efficace et adapté du point de vue écologique ».

Des exigences diverses

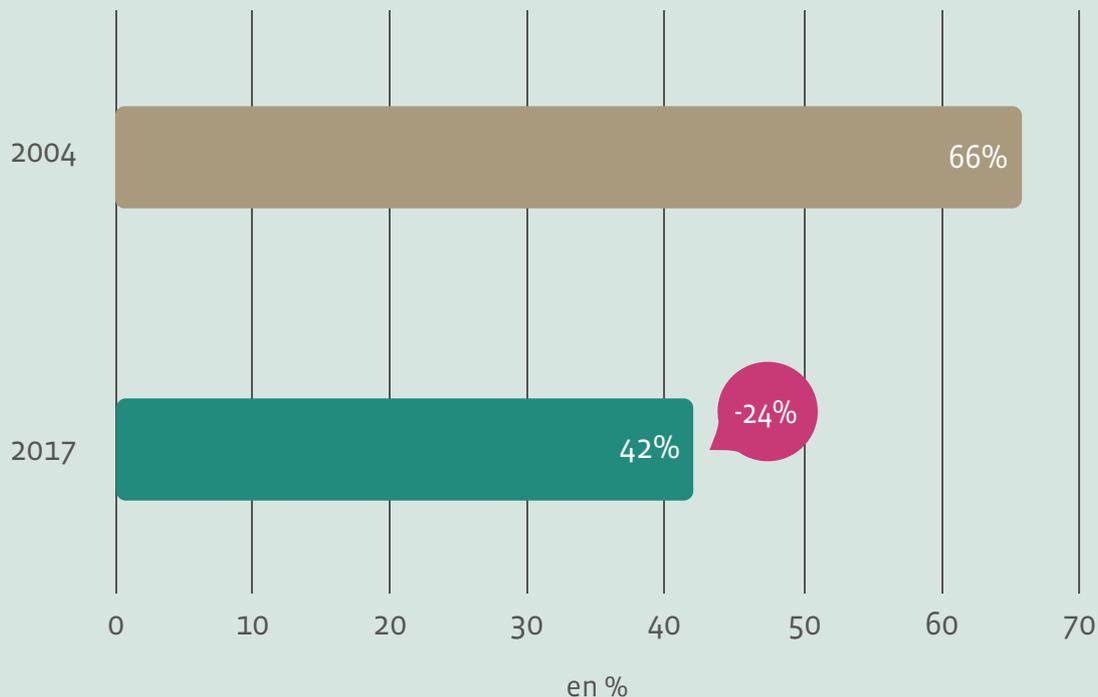
L'étude de l'OFEV considère que, du point de vue du bilan écologique global, différents emballages obtiennent les meilleurs résultats en fonction de la boisson (p. ex. eau, jus ou bière), du volume, de la distance de transport, de la part de matériau recyclé, du nombre de remplissages, du lieu de consommation (à la maison, au restaurant, en déplacement). Le matériau utilisé n'est que l'un des nombreux facteurs qui influencent la compatibilité environnementale d'un emballage de boisson. Pour simplifier, on

peut dire que les emballages pour boissons à faible impact environnemental doivent être faciles à utiliser ou être utilisés plusieurs fois.

La liberté du choix de l'emballage

Aujourd'hui, le commerce de boissons propose des boissons en bouteilles à usage unique, mais également dans des emballages réutilisables consignés. Les consommatrices et les consommateurs choisissent quels contenants ils souhaitent acheter et quels sont ceux qui s'imposeront sur le long terme. Une intervention de l'Etat est disproportionnée eu égard aux bilans écologiques équilibrés.

Évolution du taux d’emballages réutilisables en Allemagne depuis l’introduction de la consigne obligatoire



Coup d’œil sur l’Allemagne :

la part des emballages réutilisables a baissé malgré la consigne

La consigne a été introduite en 2003 dans le but de freiner le recul des emballages réutilisables – sans succès. Dès 2010,

l’Office fédéral allemand de l’environnement a retenu dans son rapport sur l’évaluation du décret sur les emballages et l’évaluation de la consigne obligatoire (« Bewertung der Verpackungsverordnung – Evaluierung der Pfandpflicht ») que la consigne n’a pas pu empêcher le recul des contenants réutilisables et que la consigne ne constitue

pas une mesure adaptée pour augmenter la part d’emballages réutilisables. En raison de ces résultats, l’Allemagne a introduit une nouvelle loi sur les emballages au 1er janvier 2019. La part d’emballages réutilisables doit être augmentée non pas par la collecte, mais par des mesures ciblant la mise sur le marché.

Sources

Office fédéral de l’environnement : « Les emballages pour boissons affichent un bilan environnemental satisfaisant », 10 septembre 2014 ;

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : « Anteile der in Mehrweg-Getränkeverpackungen sowie in vorteilhaften Einweg-Getränkeverpackungen abgefüllten Getränke », 4 juillet 2017

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : communiqué de presse « Neues Verpackungsgesetz stärkt Recycling und Mehrweg », 31 mars 2017

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : communiqué de presse « Neues Verpackungsgesetz sorgt für bessere Verpackungen und mehr Recycling », 2 janvier 2019

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : FAQ « Mehrweg und Verpackungsgesetz », état en août 2019

Ministère fédéral de l’environnement : « Bewertung der Verpackungsordnung – Evaluierung der Pfandpflicht », avril 2010

UmweltPerspektiven : « 50 Prozent Rezyklatanteil in PET-Flaschen sollte in Deutschland Standard werden », 16 mai 2019

Umweltbundesamt : « Verbrauch von Getränken in Mehrweg- und ökologisch vorteilhaften Einweggetränkeverpackungen », Bericht 2017

Une prévention réussie

La sensibilisation aide contre le littering

La sensibilisation intensive de la population et le développement de l'infrastructure de collecte ont permis de stabiliser et même de réduire légèrement le littering malgré la croissance démographique et la hausse de la consommation hors domicile. Une consigne représenterait une menace pour cette success story.

Depuis 2007, la CI Monde propre (IGSU) s'engage avec succès contre le littering aux côtés de la Confédération, des villes, des communes et des organisations de recyclage. Des mesures telles que le Clean-Up-Day, des workshops dans les écoles ou des parrainages de sites ont permis de stabiliser et même de réduire légèrement le littering malgré la croissance démographique, une plus grande utilisation de l'espace public et la hausse de la consommation hors domicile. C'est ce que révèlent les enquêtes de l'IGSU menées chaque année

Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU)

IGSU est le centre de compétences suisse contre le littering. Depuis 2007, IGSU s'engage pour la défense d'une Suisse propre à travers des mesures de sensibilisation préventive à échelle nationale.

depuis 2015 en collaboration avec Ralph Hansmann, professeur de sciences de la durabilité au département de Sciences des systèmes environnementaux de l'EPF de Zurich.

Chaque mètre compte

L'emballage d'un bien de consommation devient un déchet dès que le bien est consommé. Les emballages pour boissons vides n'étant plus utiles, en partie collants ou contenant des restes de liquides, les consommateurs souhaitent s'en débarrasser aussi rapidement que possible. La distance jusqu'au prochain point d'élimination constitue donc un facteur décisif pour l'abandon, la mise aux déchets ou le recyclage correct d'un emballage pour boisson. Les études telles que « Le littering a un coût » de l'OFEV montrent que les objets pour lesquels il existe des systèmes de recyclage sont moins concernés par le littering.

Les points de collecte aident contre le littering

Dans l'espace public, il existe à l'heure actuelle des systèmes

de recyclage uniquement pour les emballages pour boissons et le papier (journaux). Pour lutter contre le littering, il serait nécessaire d'investir davantage dans le développement de l'infrastructure de collecte dans l'espace public pour la consommation hors domicile ainsi que dans les systèmes de collecte d'objets qui ne sont pas encore collectés séparément, au lieu de remplacer une solution de recyclage qui fonctionne par un nouveau système. Les villes de Zurich, Berne et Morges en ont pris conscience et planifient l'installation de tels points de collecte dans des endroits prisés et aux arrêts.

93 % restent par terre

Selon l'Office fédéral de l'environnement, les mégots de cigarettes, les emballages de vente à l'emporter, les journaux et « divers » représentent 87 % du littering. Seuls 13 % proviennent des emballages pour boissons et la moitié concerne des tessons, des couvercles, des étiquettes, des briques à boissons et d'autres objets ne pouvant pas être rap-

portés contre une consigne. Elles resteraient donc par terre, même avec un système de consigne. La consigne pourrait donc réduire le littering de seulement 7 % dans le meilleur des cas. Cette constatation montre que la consigne est un levier utilisé au mauvais endroit.

Une fausse incitation

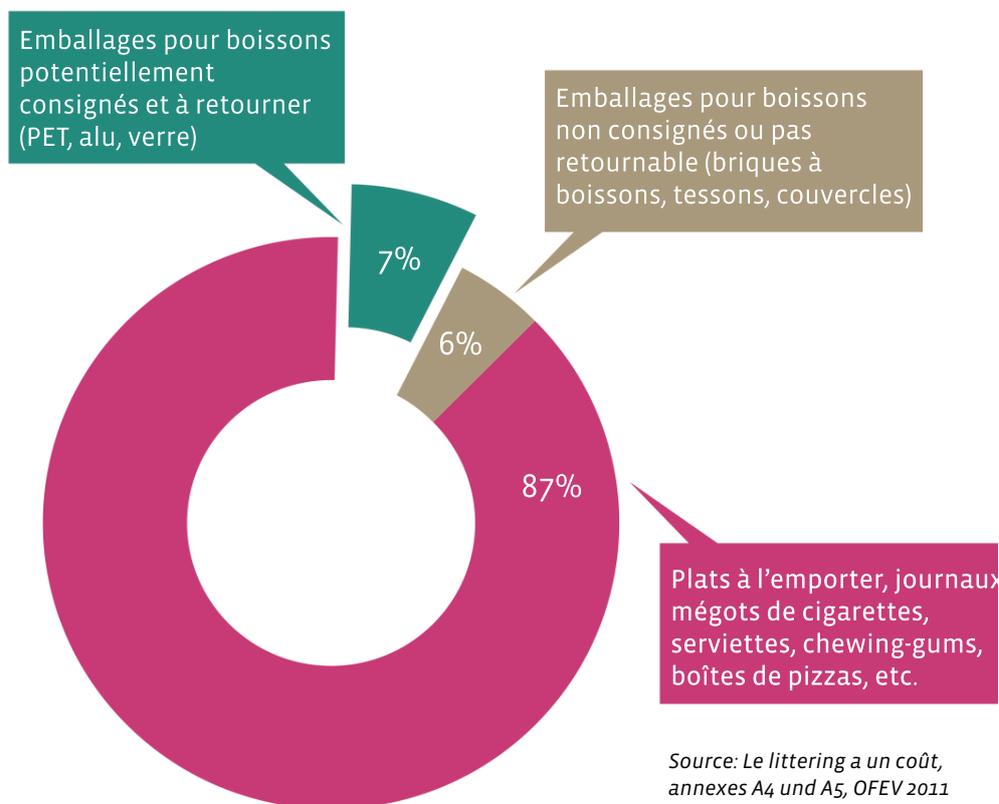
Une consigne peut éveiller chez les consommatrices et les

consommateurs l'impression de s'être dédouanés de la responsabilité de devoir éliminer correctement leur emballage de boisson. Ils pourraient être amenés, pour des raisons de confort, à renoncer à récupérer leur consigne en partant du principe que l'emballage sera collecté par quelqu'un d'autre et rapporté dans le commerce de détail. Si la norme anti-littering actuelle est remplacée par une attitude « quelqu'un

finira bien par le ramasser », elle pourrait entraîner une hausse générale du littering.

Associer la sensibilisation, une infrastructure de collecte confortable et les amendes pour littering a fait ses preuves du point de vue de la prévention. Cette voie devrait être poursuivie du point de vue de l'IGSU.

Objets de littering



Source: *Le littering a un coût*, annexes A4 und A5, OFEV 2011
Présentation: Swiss Recycling

« Un facteur décisif pour l'abandon d'un emballage ou non est la proximité du prochain point d'élimination – notamment pour la consommation hors domicile. Avec la sensibilisation et les amendes pour littering, une infrastructure confortable est un élément du paquet de mesures qui a fait ses preuves dans l'engagement contre le littering. »

Nora Steimer, directrice de la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU)

Sources

Office fédéral de l'environnement : « *Le littering a un coût – coût du nettoyage par fractions de déchets en Suisse*, 2011

ETH Zurich et CI Monde propre : « *Raumpatenschaften für Sauberkeit im öffentlichen Raum zur Bekämpfung von Littering* », 17 novembre 2016

CI Monde propre : Communiqué de presse « *Littering: le changement des mentalités, à l'origine d'un nouveau record* », 27 novembre 2018

Les collectes de matières valorisables des pouvoirs publics

Le service public en danger

La consigne entraînerait un déplacement des flux de matières valorisables et du financement de l'infrastructure de collecte communale. Les investissements à long terme dans l'infrastructure de collecte des villes et des communes seraient perdus et le financement des points de collecte communaux en pâtirait.



Investissements perdus : conteneur souterrain pour la collecte du verre

« La population souhaite des possibilités de recyclage simples et globales. C'est pourquoi les villes, les communes et les prestataires privés investissent dans des déchèteries pour offrir un service moderne. Une exigence de consigne générale est là contre-productive. »

Alex Bukowiecki,
directeur de l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC)

Les villes, les communes et les associations intercommunales ont fait leurs preuves comme prestataires fiables dans la gestion des déchets. Elles garantissent à la population un service public constant en dépit d'un contexte de marché difficile. Le vaste éventail de recyclage proposé sur les points de collecte (déchèteries et écopoints) est très apprécié de la population.

Investir sur le long terme

Pour permettre cette offre, des sommes importantes ont été investies dans l'infrastructure de collecte et prévues pour les volumes actuels (p. ex. conteneurs souterrains). Une consigne entraînerait des déplacements importants des flux de matières valorisables. Les quelque 300 000 tonnes d'emballages pour boissons collectées jusqu'à présent par les communes devraient l'être par le commerce de détail. Le commerce de détail devrait créer un espace supplémentaire pour

ces volumes et développer une nouvelle logistique. La logistique des pouvoirs publics existante deviendrait alors inutile.

Pour la population, il serait particulièrement fâcheux que la possibilité très répandue et très appréciée d'éliminer aux points de collecte des communes n'existe plus.

Systèmes de collecte parallèles

La consigne ne concernant que les emballages pour boissons, mais les foyers produisant d'autres déchets en verre et en aluminium (pots de confiture, barquettes d'aliments pour animaux, par exemple), les pouvoirs publics devraient proposer des collectes adaptées à l'avenir. Conséquence de la consigne : il faudrait deux systèmes de collecte pour le verre et l'aluminium, l'un destiné aux emballages pour boissons dans le commerce de détail et l'autre pour tous les autres emballages fabriqués dans ces matériaux auprès des communes.

La disparition des indemnités de collecte

Le déplacement des flux de matières valorisables entraînerait également des changements en termes de financement. À l'heure actuelle, les villes, les communes et les associations sont indemnisées avec les recettes issues des taxes d'élimination anticipées (TEA) et de la contribution anticipée de recyclage (CAR) pour leurs activités de collecte. Avec une consigne, cette solution de financement disparaîtrait. Une baisse des recettes d'environ 30 millions de francs en serait la conséquence. Sans la solution de financement actuelle, la collecte des fractions de verre et d'aluminium/fer-blanc deviendrait sensiblement plus chère.

Une influence limitée sur le littering

Les collectes sélectives actuelles fonctionnent et contribuent fortement à la lutte contre le littering. S'il en est, les taux de collecte et de recyclage consécutifs à la consigne n'augmenteraient que de manière marginale. Cela n'aurait pas non plus de répercussion sur les coûts de nettoyage des villes. En effet, les mégots de cigarettes, les journaux, les prospectus, les emballages de plats à l'emporter, fragments etc., responsables de 93 % du littering, doivent continuer à être collectés. Pour ces raisons, l'Association suisse Infrastructures communales rejette l'introduction d'une consigne obligatoire.

Association suisse Infrastructures communales (ASIC)

L'ASIC est une section de l'Union des villes suisses et partenaire de l'Association des Communes Suisses. Elle s'engage à ce titre, sur le plan politique et professionnel, en faveur d'une gestion durable des infrastructures communales. L'effectif de l'ASIC compte plus de 260 villes, communes, associations intercommunales, cantons et bienfaiteurs privés.

Sources

Coopérative Igora : « Rapport annuel 2018 », mai 2018

Association PET-Recycling Schweiz
« Rapport annuel 2018 », mai 2018

VetroSwiss : « Rapport annuel 2017 »,
le 24 septembre 2018

Un tableau de bord prospectif global au lieu d'une consigne obligatoire

Les circuits doivent impérativement être fermés pour une gestion durable de nos ressources. Le recyclage a été sans cesse optimisé au cours des dernières années et avec lui le bénéfice environnemental a augmenté. Le caractère unilatéral d'une consigne obligatoire entraverait en revanche le développement d'une économie circulaire efficace.

Sous le titre de « Trialogue des ressources », des organisations-clés de l'économie, des autorités, de la société et de la politique se sont mises d'accord sur l'orientation future et durable de l'économie suisse des déchets et des ressources. En tout, onze principes ont été élaborés pour contribuer à réduire l'utilisation de matériaux, optimiser la durée de vie des produits et éviter ou exploiter judicieusement les déchets.

Une économie circulaire globale

Les nouveaux principes sont déterminants pour les défis actuels et futurs de la gestion suisse des déchets et des ressources. L'accent principal est mis sur une utilisation matérielle et énergétique intelligente des déchets comme ressource précieuse. C'est ce que reflète le principe 4 qui cible explicitement le développement d'une économie circulaire efficace. Des plateformes telles que la « Plateforme économie

« L'introduction d'un système de consigne n'apportera probablement aucun avantage environnemental. Pourquoi alors bouleverser le système actuel? »

Felix Meier, directeur PUSCH

circulaire Suisse » ou l'« Allianz Design4Recycling Plastics » sont des conséquences directes de ce Trialogue des ressources. Elles permettent la mise en réseau des acteurs, la collaboration et une approche transversale des thèmes prioritaires tels que les indicateurs, la recyclabilité et la sensibilisation.

Dans le cadre de la « Plateforme économie circulaire Suisse », Swiss Recycling a développé un tableau de bord prospectif avec des experts. Comparé à de simples taux, ce système permet une optimisation à tous les niveaux : de la conception des produits à la valorisation judi-

cieuse et à la réutilisation utile du matériau recyclé.

Les principes – les axes du développement

L'introduction d'une consigne obligatoire va diamétralement à l'encontre des principes prospectifs du Trialogue des ressources et entraverait le développement de l'économie circulaire. Il ne serait par exemple plus possible de mettre en œuvre le principe 7 qui cherche à introduire des mesures présentant un bon rapport coût/efficacité en priorité là « où elles peuvent obtenir le meilleur impact écologique à moindre coût ». Le principe 10 qui stipule que « la conception et le dévelop-

Facteurs d'influence

Prospérité

Population résidente

Comportement des consommateurs

Production de déchets

Composition des déchets

Prix de l'énergie / des matières premières

Tendances sociétales

Indicateurs principaux

Bénéfice environnemental
thermique / matières,
absolu / %, UCE / CO2

Coût valorisation
thermique / matières

Efficacité écologique

Satisfaction de la population

Acteurs

Confédération

Cantons

Communes

Société

Économie

Organisations de recyclage

Entreprises d'élimination / recycleurs

Indicateurs annexes

Volumes de collecte

Infrastructure de collecte

Et plus encore

Outils

Financement anticipé, taxe au sac, ...

Le système d'indicateurs avec tableau de bord prospectif du Trialogue des ressources poursuit une approche globale. En revanche, une consigne se concentre uniquement sur la collecte et entrave de ce fait le développement d'une économie circulaire efficace.

pement des systèmes de gestion des déchets visent à optimiser les coûts, les bénéfices pour l'environnement et la satisfaction du client » serait même impossible à réaliser. Avec une consigne, le confort diminuerait sensiblement en raison d'un recul drastique de l'infrastructure de collecte et des horaires d'ouverture limités du commerce. Les coûts, en revanche, augmenteraient massivement. Les consommateurs en seraient les victimes puisqu'ils auraient à assumer les surcoûts.

Optimiser l'efficacité écologique et non la dégrader

Bien que le bénéfice environnemental ait pu augmenter du facteur 3,3 depuis 1992, il est nécessaire de continuer à optimiser et ce, de manière globale. Une consigne obligatoire en-

trave ces optimisations car elle se concentre uniquement sur la collecte et investit beaucoup d'argent qui pourrait être utilisé de manière beaucoup plus utile ailleurs.

Des aspects importants tels que l'écoconception ou l'efficacité écologique ont été négligés. Une consigne obligatoire constituerait donc une mesure coûteuse au bénéfice environnemental minimal et entraverait l'économie circulaire.

Sources

www.ressourcentralog.ch
www.circular-economy.swiss
www.sr-leitungsbericht.ch

Définition de l'efficacité écologique

L'efficacité écologique est la confrontation entre bénéfice environnemental obtenu et les coûts qu'il implique. Il est mesuré si les moyens financiers sont bien employés d'un point de vue écologique. Les principes du Trialogue des ressources ainsi que le tableau de bord prospectif confèrent un poids important à l'efficacité écologique. Une consigne obligatoire aggraverait massivement l'efficacité écologique de l'économie circulaire puisque des coûts élevés sont mis en relation avec un bénéfice environnemental faible ou inexistant.



Impressum

Éditeur : Swiss Recycling, Obstgartenstrasse 2, 8006 Zürich

Contact : info@swissrecycling.ch, tél. 044 342 20 00

Rédaction : l'équipe Swiss Recycling-Team

Concept et réalisation : Blue Level GmbH, Kreuzlingen

Internet : www.contre-consigne-obligatoire.ch

Rythme de parution : Publication monothématique

Copyright: Swiss Recycling